

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2012-03 du 28 février 2012 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : ESTK1230097S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8 ;

Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° 2010-01 du président de l'Établissement français du sang en date du 29 janvier 2010 portant nomination de Mme Laurence MARION aux fonctions de directrice générale déléguée, en charge de la stratégie, de l'évaluation et de la prospective, de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° 2010-04 du président de l'Établissement français du sang en date du 11 mars 2010 portant nomination de M. Pierre TIBERGHIEEN aux fonctions de directeur général délégué, en charge de la médecine, de la sécurité, de la qualité et de la recherche, de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Laurence MARION, directrice générale déléguée, en charge de la stratégie, de l'évaluation et de la prospective, et M. Pierre TIBERGHIEEN, directeur général délégué, en charge de la médecine, de la sécurité, de la qualité et de la recherche, de l'Établissement français du sang, reçoivent conjointement délégation de signature pour signer tous les actes nécessaires à la continuité du service public de la transfusion sanguine du 5 mars 2012 au 11 mars 2012 inclus.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 28 février 2012.

Le président de l'Établissement français du sang,
PR G. TOBELEM